

J'estime que le député contrevient aux dispositions du Règlement.

**M. le Président:** Le député vient d'entendre comme moi l'intervention du secrétaire parlementaire. Comme il s'agit d'une question importante, la présidence est disposée à laisser une certaine latitude au député qui présente la demande, mais je suis sûr que le député tiendra compte de ces réflexions.

**M. Axworthy:** Je voulais simplement faire valoir un point à Votre Honneur, car vous avez déclaré hier à la Chambre que la question serait réexaminée à la lumière des événements qui se produiraient. J'attirais simplement l'attention de la Chambre sur ce qui s'est passé ou ne s'est pas passé.

J'estime que le choix du moment est critique parce que de multiples questions importantes demeurent sans réponse. Il est évident que de nombreux Canadiens veulent des réponses à ces questions et tant que nous n'aurons pas de débat d'urgence, il est évident que nous n'en obtiendrons pas.

**M. le Président:** Je tiens à remercier le député d'Oshawa (M. Broadbent) et le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) d'avoir soulevé encore aujourd'hui une question importante. Je crois qu'il n'y a aucun doute quant à l'importance de cette affaire, non seulement aux yeux des députés et du gouvernement, mais également bien sûr aux yeux du grand public.

J'ai dit hier, et je cite:

J'ai étudié cette question en profondeur et je suis d'accord avec les deux députés pour dire qu'elle est extrêmement importante. A l'heure actuelle, je ne suis pas disposé à ordonner la tenue d'un débat d'urgence, mais il est possible que je sois prêt à le faire à une date ultérieure. Selon moi, il est juste de dire que je serais peut-être mieux placé pour étudier la question à nouveau, après les travaux d'aujourd'hui.

Par la suite, en réponse à un recours au Règlement soulevé par le député de Winnipeg—Fort Garry qui demandait des précisions sur mes observations antérieures, j'ai dit ceci:

Les instances du député sont, bien entendu, importantes. J'ai déclaré plus tôt qu'à ce moment-là, la présidence n'était pas disposée à ordonner la tenue d'un débat d'urgence aujourd'hui. Je pense avoir signalé clairement aux représentants des deux partis de l'opposition que cela n'exclut nullement l'acceptation d'autres demandes en ce sens à une date ultérieure. Si le député ou certains de ses collègues veulent présenter d'autres demandes, la présidence les étudiera, bien entendu.

J'ai de nouveau étudié sérieusement les demandes qui ont été présentées par l'opposition officielle et par le Nouveau Parti démocratique, et je dois maintenir ma position d'hier, c'est-à-dire que je ne suis pas disposé pour le moment à ordonner la tenue d'un débat d'urgence.

Il s'agit d'une question qui évolue en permanence et, comme je l'ai dit hier, de nouveaux événements pourraient m'inciter à adopter une position différente à une date ultérieure.

J'espère que tous les députés se rendront compte, de même que le grand public qui nous regarde et suit le débat, qu'une question peut être d'une très grande importance sans pour autant que la présidence juge nécessairement opportun qu'on en discute dans le cadre d'un débat d'urgence.

Je vois que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) est présent, de même que le chef du Nouveau Parti démocratique et des chefs de file de l'opposition officielle. Je voudrais leur dire à tous qu'il y a d'autres moyens de faire en sorte de tenir

### *Protection de l'environnement—Loi*

un débat sur cette question. Je suggère qu'ils pourraient peut-être se consulter à ce sujet.

• (1230)

Encore une fois, ma décision d'aujourd'hui ne devrait pas être interprétée comme voulant dire que cette question précise ne pourrait pas faire l'objet d'un débat d'urgence à une date ultérieure.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McMillan: Que le projet de loi C-74, visant la protection de l'environnement, de la vie humaine et de la santé, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, je faisais des commentaires sur le projet de loi C-74, que le gouvernement a intitulé la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mais je ne trouve pas ce titre très approprié. Je n'avais toutefois pas terminé lorsque nous sommes passés aux déclarations des députés et à la période des questions.

Je disais justement à la Chambre que c'était le premier projet de loi sur l'environnement présenté à la Chambre depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel.

Durant l'automne de 1985, il y a près de deux ans, le public a appris la présence d'amas de produits chimiques dans la rivière St. Clair. Le ministre, répondant aux questions des champions de la cause de l'environnement et à celles des députés, a dit qu'il envisageait de présenter une loi sur les contaminants de l'environnement qui permettrait de nettoyer cet amas putride. Il a dit que cette mesure irait plus loin, qu'elle résoudrait d'autres problèmes également. Il nous a dit que nous pouvions nous attendre à ce que ce projet de loi permette de régler les problèmes de la rivière Niagara, qu'il nous aiderait à faire nettoyer les vieilles décharges et qu'il y aurait des mesures au sujet des produits polluants déversés par différentes fabriques dans toutes les régions du Canada.

En décembre 1985, le ministre a présenté un projet de loi que nous n'avons pas débattu. Il a parlé sur son ton vaniteux habituel de la mesure législative la plus stricte du monde occidental. Ce projet de loi est resté en plan au *Feuilleton* et au mois de juin suivant, un autre projet de loi a été présenté. Cette fois-ci, les dispositions très sévères qui avaient été préparées pour le ministre ont du être modifiées et nous avons eu droit à autre chose que prévu. Au lieu d'avoir la mesure législative la plus stricte du monde occidental, nous avons eu droit à une mesure qui constitue seulement un premier pas vers l'assainissement de l'environnement. Nous sommes passés d'une attitude intransigeante à une tentative timide en deux mois.